

Le Guide de l'étudiant 2010 2011

PAYS DE LA LOIRE

Aides financières
Logement
Resto U
International
Jobs
Culture

...



Lycéens :
dans vos **recherches,**
commencez par nous
trouver ;-)

www.crous-nantes.fr

Les services
de la vie
étudiante
CROUS
Nantes
Pays de la Loire

Futur étudiant...

Dans quelques semaines, vous allez vous présenter au baccalauréat. Vous réfléchissez à votre avenir et vous vous apprêtez à remplir des dossiers d'inscription dans des Ecoles, Universités, etc...

N'oubliez pas les aspects matériels de votre vie étudiante !

Quel que soit l'établissement d'enseignement supérieur où vous poursuivrez vos études, pourvu que ses étudiants puissent bénéficier de la sécurité sociale étudiante, vous aurez accès aux services du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de la ville où vous vivrez.

Le CROUS vous donnera les meilleures conditions de réussite en vous aidant à résoudre vos problèmes matériels.

Où nous contacter dans votre département

→ Loire Atlantique (44)

NANTES : 2, bd Guy Mollet - BP 52213 - 44322 Nantes cedex 03

Tél. 02 40 37 13 13 - Fax : 02 40 37 13 00

SAINT-NAZAIRE : Cité Heinlex - 60, rue M. Ange - 44600 Saint-Nazaire

Tél. 02 40 70 24 96 - Fax : 02 40 70 54 28

→ Maine et Loire (49)

ANGERS : 35, bd du Roi René - BP 85128 - 49051 Angers Cedex 02

Tél. 02 41 25 45 80 - Fax : 02 41 25 45 84

→ Mayenne (53)

LAVAL : Résidence La Dormerie - 54, rue des Drs Calmette et Guérin - 53000 Laval

Tél. 02 43 49 25 85 - Fax : 02 43 56 32 80

→ Sarthe (72)

LE MANS : Cité Universitaire Vaurouzé - 16, bd Charles Nicolle - 72018 Le Mans Cedex

Tél. 02 43 28 60 70 - Fax : 02 43 28 73 73

→ Vendée (85)

LA ROCHE SUR YON : R.U. La Courtaisière - 56, bd G. Defferre - 85000 La Roche sur Yon

Tél. 02 51 37 13 84 - Fax : 02 51 47 38 56

SOMMAIRE

→ Le CROUS - partenaire de vos études	2
→ Financer vos études	3
● bourses sur critères sociaux,	
● emplois temporaires.	
→ Trouver des aides	5
● service social	
→ Se loger	5
● logement universitaire, logement en ville	
→ Se restaurer	7
→ Réaliser une activité culturelle, accueil international	10
→ S'informer	11
● carnet d'adresses Pays de la Loire	
adresses des CROUS	

CROUS



Les services
de la vie
étudiante

CROUS
Nantes
Pays de la Loire

www.crous-nantes.fr

Guide lycéen. Nantes Pays de la Loire
Directeur de la publication :
Jean-Marie Falip, Directeur du CROUS.
Rédaction : Christelle Brun,
Chargée de communication.

Édition - Publicité :
ÉDITIONS IMP - BORDEAUX
Tél. : 05 56 69 08 64
Fax : 05 56 39 30 75.
E-mail : editions-imp@wanadoo.fr
Reproduction, même partielle interdite.
Toute utilisation ou contrefaçon
sans autorisation
des ÉDITIONS IMP sera poursuivie.
Étudiant l'An Prochain, tous droits réservés.
IMPRIMERIE SPÉCIALE
ÉDITIONS IMP 2010.



Réalisé sur papier recyclé



Le **CROUS**
partenaire de
vos études



www.crous-nantes.fr

INFOS

Les services du CROUS sont ouverts aux étudiants inscrits dans des établissements agréés par la sécurité sociale étudiante et, en ce qui concerne les bourses gérées par le CROUS, dans des établissements relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le CROUS est un Établissement Public de l'État sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Son Conseil d'Administration est présidé par le Recteur de l'Académie. Il est composé des représentants des principales administrations, des collectivités territoriales, des personnels et de sept représentants des étudiants élus par leurs pairs tous les deux ans. La composition de ce Conseil est renforcée par l'élection d'un vice-président étudiant.

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires est à votre service et vous accompagne dans votre vie étudiante

→ Financer ses études :

- Les bourses sur critères sociaux.
- Les emplois temporaires.

→ Trouver des aides :

- Le service social

→ Trouver un logement :

- Le logement universitaire : chambres de 9m² en cité universitaire, studios d'environ 20 m².
- Le logement dans le secteur privé : proposé gratuitement par le Service Logement en Ville.

→ Se restaurer :

Sur les campus, les restaurants universitaires et cafétérias vous proposent des repas complets ou des formules salades ou sandwiches, à un prix toujours inférieur à l'offre du secteur privé, en vous donnant la possibilité de varier vos repas et, si vous le souhaitez, de les équilibrer. Les précautions que nous prenons vous assurent la plus grande sécurité alimentaire possible.

→ Réaliser un projet culturel :

Le CROUS s'associe à vos projets de plusieurs manières :

- Aide financière.
- Concours.
- Mise à disposition d'espaces spécialisés.

→ Se connecter au site Internet :

Sur le site internet du CROUS, vous pouvez :

- Constituer et consulter votre dossier social étudiant pour demander une bourse, un logement universitaire.
- Consulter gratuitement les annonces de logement chez les particuliers.
- Trouver un emploi temporaire.
- Situer les restaurants universitaires de votre ville.
- Connaître les aides du CROUS pour réaliser un projet culturel.
- Être informé des actualités de la vie étudiante...

Les bourses de l'enseignement supérieur sur critères sociaux

Cette aide financière s'adresse aux étudiants âgés de moins de 28 ans (première demande) inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur, ou sections d'établissement d'enseignement supérieur publics ou privés habilités à recevoir des étudiants boursiers.

→ La constitution du dossier :

Le DSE "Dossier Social Étudiant" permet de demander à la fois deux aides directes : la bourse et le logement, ou l'une ou l'autre, si l'on ne souhaite que l'une des deux.

Vous devrez saisir votre demande entre le 15 janvier et le 30 avril par Internet : www.crous-nantes.fr

Vous devez avoir en mains le montant du Revenu Brut Global (RBG) porté sur l'avis d'imposition de vos parents pour 2008 et votre numéro INE (cf. document d'inscription au baccalauréat).

Les renseignements que vous aurez donnés seront reportés sur un dossier qui vous sera envoyé pour signature et que vous devrez retourner rapidement au CROUS via votre établissement avec les pièces justificatives nécessaires.

→ Les critères d'attribution :

Les critères d'attribution des bourses ne sont pas les mêmes que dans l'enseignement secondaire. Le fait de ne pas avoir de bourse en terminale ne signifie pas que vous n'en aurez pas non plus dans l'enseignement supérieur.

Sont prises en compte pour le calcul du droit aux bourses :

- **Les charges de l'étudiant** : éloignement du domicile familial, enfants à charge.
- **Les charges de la famille** : nombre d'enfants dans l'enseignement supérieur...
- **Les ressources** : revenu brut global de l'avis d'imposition de l'année 2008 pour l'année universitaire 2010-2011. Mais si la situation de votre famille a changé après 2008 (chômage, décès, divorce), des revenus plus récents peuvent être étudiés sur présentation de pièces justificatives.

A chaque situation correspond un nombre de points de charge. A un total de points de charge correspond un plafond de ressources qui détermine le droit à bourse.

→ Le montant et le paiement des bourses :

Le montant annuel des bourses attribuées se répartit en 6 échelons de 1 445 € à 4 140 € pour l'année 2009-2010.

Il existe aussi un échelon "zéro" (Bourse à taux zéro). Dans ce cas l'étudiant ne reçoit aucune bourse mais il est exonéré des frais d'inscription (plus de 300 € en université) et de sécurité sociale étudiante. Les bourses sont versées sur 9 mois. Les versements sont mensualisés d'octobre à juin. En raison de contraintes comptables le versement est régulier à partir de février.

Attention ! En cas de 1ère mise en paiement postérieure au 31 octobre, toutes les mensualités de retard sont versées simultanément.

→ Quelques cas particuliers :

● Etre étranger et boursier :

Cela est possible si :

- vous venez d'un pays membre de l'union européenne et si vos parents ont travaillé, ou travaillent, en France
- vous êtes originaire d'un autre pays et que votre famille (parents et frères et sœurs) réside en France depuis 2 ans au moins.

● Suivre des études à l'étranger et être boursier :

Les situations sont très variées et il convient de soumettre son projet au service DSE du CROUS. Les droits à bourse des étudiants inscrits en France et qui partent à l'étranger avec une bourse ERASMUS (attribuée par l'établissement d'inscription) sont examinés en fonction de l'inscription à l'étranger.

● Travailler et être boursier :

Attention ! les études sont prioritaires.

Le travail salarié doit rester limité à de "petits jobs" afin de préserver vos chances d'obtention d'un diplôme. Il ne faut pas oublier qu'une bourse est versée dans ce but et que l'assiduité sera vérifiée...

L'étudiant boursier qui a un emploi d'enseignant, de surveillant, d'assistant d'éducation, même à temps plein, bénéficie de la totalité de sa bourse.

Contacts Service du Dossier Social Etudiant

Au CROUS : 2, bd Guy Mollet - BP 52213 - 44322 Nantes Cedex 03
Tél. : 02 40 37 13 13 - Fax : 02 40 37 13 90 - Mail : crous.dse@ac-nantes.fr

Au CLOUS d'Angers : 35, bd du Roi René - BP 85128 - 49051 Angers Cedex
Tél. : 02 41 25 45 80 - Fax 02 41 25 45 84 - Mail : crous.clousangers@ac-nantes.fr

Au CLOUS du Mans : 16, bd Charles Nicolle - 72018 Le Mans Cedex
Tél. : 02 43 28 60 70 - Fax 02 43 28 73 73 - Mail : crous.clouslemans@ac-nantes.fr



PRATIQUE !

Vous pouvez effectuer une simulation de bourse sur le site internet du CROUS : www.crous-nantes.fr
Vous pourrez également y suivre l'avancement de votre demande.

ATTENTION

Une information très précise est diffusée en janvier dans votre établissement scolaire. Les dates données pour vous connecter sur Internet sont impératives :
Du 15 janvier au 30 avril

N'OUBLIEZ-PAS !

La demande de bourse et/ou de logement doit être renouvelée chaque année par la saisie d'un Dossier Social Etudiant (DSE).



Les emplois temporaires étudiants

Le CROUS propose à Nantes, Angers, Le Mans, un "service des emplois temporaires", intermédiaire entre les étudiants à la recherche d'un "job" et les employeurs éventuels.

→ Les types d'emplois proposés :

Outre les gardes d'enfants, les propositions les plus variées sont recueillies, souvent de courte durée, quelques heures ou quelques jours (inventaires de grandes surfaces par exemple, enquêtes).

→ Le montant de la rémunération :

Les offres ne permettent généralement pas d'assurer un revenu régulier, mais peuvent constituer un appoint intéressant. La rémunération varie suivant les travaux effectués et les qualifications demandées, mais équivaut, la plupart du temps, au SMIC.

→ La consultation des offres d'emploi :

Les étudiants doivent se présenter au service des emplois temporaires du CROUS ou des CLOUS, munis de leur carte d'étudiant pour valider leur code d'accès.

Les annonces sont consultables gratuitement sur le site internet du CROUS :

www.crous-nantes.fr

Aucune coordonnée n'est donnée par téléphone.

→ Les stages :

Le CROUS n'organise ni ne propose de stages.

Le service social et la santé

Le CROUS propose aux étudiants les services d'assistantes sociales qui travaillent en liaison étroite avec le service social des universités (SUMPPS).

→ Le rôle des assistantes sociales :

- Vous accueillir et vous écouter en cas de difficulté, quelle qu'en soit la nature (personnelle, familiale, psychologique, médicale, administrative, financière...),
- Vous aider à vous adapter et à surmonter vos difficultés tout au long de vos études,
- Vous informer sur les formalités concernant la vie étudiante (budget, bourses, logement, législation sociale, travail...),
- Vous orienter vers tous les services spécialisés,
- Vous aider à constituer vos demandes d'aides financières ponctuelles.

→ Les questions de santé :

Les assistantes sociales travaillent en collaboration étroite avec le SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) qui propose les services de médecins, d'infirmières, et des consultations médico-psychologiques.

→ L'accueil des étudiants handicapés :

Au CROUS comme au SUMPPS, les étudiants handicapés trouveront soutien et informations sur les associations, les logements, l'accès dans les restaurants universitaires, la possibilité d'aide offerte par divers organismes.

A Nantes, Handisup vous aide à mener à bien vos études : accueil, prise de note, accompagnement en salle de cours...

Les coordonnées complètes sont disponibles sur le site Internet du CROUS :

www.crous-nantes.fr

INFOS

Dans l'année universitaire 2007/2008, 5 000 emplois ont été proposés par le CROUS. Leur durée varie d'une semaine à une année universitaire. Le CROUS propose également des emplois à temps partiel dans les cités et restaurants universitaires

→ Plus d'infos :

crous.job@ac-nantes.fr

crous.social@ac-nantes.fr

CONTACT

HANDISUP

36, rue des Landes

44300 NANTES

Tél. 02 51 83 99 16 / 02 51 83 99 28

Fax. 02 51 83 95 99

Contacts Services sociaux

Service social

A NANTES – SAINT-NAZAIRE – LA ROCHE SUR YON :

- CROUS : 2, bd Guy Mollet - 44322 Nantes Cedex 3

Tél. 02 40 37 13 13

- S.U.M.P.P.S. : 110, bld Michelet - 44322 Nantes Cedex 3

Tél. 02 40 37 10 50

A ANGERS :

CLOUS et SUMPPS - Maison des Etudiants

2, bd Victor Beaussier - 49045 Angers Cedex 1

Tél. 02 41 22 69 26 ou 02 41 25 45 80

AU MANS :

Maison de l'Université : Avenue Olivier Messiaen

B.P. 535 72017 Le Mans Cedex

Tél. 02 43 83 30 34 ou 02 43 83 37 28

Service santé

A NANTES :

S.U.M.P.P.S. : 110, bld Michelet - 44322 Nantes Cedex 3

Tél. 02 40 37 10 50

A SAINT-NAZAIRE :

IUT : 58, rue M. Ange 44600 St-Nazaire

Tél. 02 40 17 81 59 Poste 8195

A ANGERS :

Maison des Etudiants : 2, bd Victor Beaussier

49045 Angers Cedex 1 - Tél. 02 41 35 52 10

AU MANS :

Maison de l'Université : Avenue Olivier Messiaen

B.P. 535 72017 Le Mans Cedex - Tél. 02 43 83 30 33

Le logement universitaire

Le CROUS propose aux étudiants des Pays de la Loire plus de 7 000 logements, dans 5 types de meublés :

1 Les cités traditionnelles : 1 300 chambres meublées de 9 m², avec lavabo, sanitaires et cuisinettes communes, draps et couvertures fournis et entretenus. Les chambres sont louées pour 9 mois minimum à partir du 1^{er} septembre et **ouvrent droit à l'Allocation de Logement Social (ALS)**. Loyer au 1^{er} septembre 2010 (montant ALS 2009/2010) :

étudiant boursier = 146,10 € - 55,99 € (ALS) = 90,11 €
étudiant non boursier = 146,10 € - 39,98 € (ALS) = 106,12 €

2 Les cités rénovées : 3 093 chambres meublées de 9 m² dotées d'une cabine individuelle douche/sanitaire, d'un réfrigérateur, de mobilier intégré. Ces cités offrent également des cuisinettes modernisées, un nouvel équipement des salles de travail et de télévision, le câblage des salles informatiques et des chambres au réseau internet.

Les chambres rénovées sont louées dans les mêmes conditions que les cités traditionnelles et **ouvrent également droit à l'ALS**. Tarifs au 1^{er} septembre 2010 :

étudiant boursier = 225,88 € - 112,66 € (ALS) = 113,22 €
étudiant non boursier = 225,88 € - 94,25 € (ALS) = 131,63 €

3 Les studettes : 221 studettes de 13 à 18 m² environ, meublées, avec cuisinette (évier, réfrigérateur, plaques électriques, placard) et cabine individuelle (douche, sanitaire). Les studettes **ouvrent droit à l'Allocation de Logement Social (ALS)**. Loyer au 1^{er} septembre 2010 (montant ALS 2009-2010) :

étudiant boursier = 340,00 € - 196,60 € (ALS) = 143,40 €
étudiant non boursier = 340,00 € - 153,53 € (ALS) = 186,47 €

4 Les studios : 2 533 T1 de 20 à 28 m² environ, meublés, avec cuisinette (évier, réfrigérateur, 2 plaques électriques, placard) et salle d'eau (douche, WC, lavabo). Les loyers s'échelonnent de **231,48 € à 357,38 €** par mois (loyers au 1^{er} septembre 2009).

5 Les appartements : 319 appartements (T1bis à T4) destinés aux couples et aux familles, pour des loyers de **306,40 € (T1bis) à 601,26 € (T4)** par mois (loyers au 1^{er} septembre 2009).

T1 et appartements sont loués pour l'année du 1^{er} septembre au 31 août. Les loyers s'entendent charges comprises, hors consommations individuelles.

Ils peuvent ouvrir droit à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

→ La démarche à suivre :

Les logements universitaires sont prioritairement attribués sur **critères sociaux** via le Dossier Social Etudiant à saisir sur internet (www.crous-nantes.fr) **avant le 30 avril** quelle que soit la ville de France où vous souhaitez poursuivre vos études.

Même si vos projets ne sont pas encore très précis, réservez votre logement en saisissant votre demande en temps utile.

En cas de réponse positive, vous recevrez début juillet une "notification d'attribution de logement" qui vous proposera un logement et vous demandera le versement, dès les résultats du bac, d'un chèque de réservation à l'établissement où vous serez logé. **Si vous ne versez pas votre dépôt de garantie dans les délais, votre réservation sera annulée.**

Si vous êtes placé en situation "d'attente de désistement", vous pourrez éventuellement être affecté en août ou septembre. **Confirmez le maintien de votre demande** par internet : www.crous-nantes.fr

Par ailleurs vous devrez présenter une attestation d'assurance responsabilité civile et risques locatifs, assurance du mobilier. **Faute de la production de ce document, vous ne pourrez entrer dans votre logement.**

→ Changement d'affectation ou de situation :

Vous devrez prévenir **immédiatement** l'établissement où vous aurez réservé un logement. Votre dépôt de garantie vous sera remboursé si vous n'êtes plus inscrit dans la ville prévue, si vous renoncez à vos études supérieures, etc, dans certaines conditions de délais.

→ Les "passagers" dans les cités universitaires :

Les cités peuvent **dans la limite des places disponibles**, héberger les étudiants en tant que "passagers" pour 10,60 € à 14,85 € la nuit ; minimum de perception 2 nuits (tarif 2010/2011).

Cette possibilité subsiste dans l'année pour des stagiaires si des places sont disponibles. Se renseigner auprès du secrétariat des cités.

→ La vie en cité universitaire :

Les cités universitaires constituent un système de vie communautaire. Au début de chaque année universitaire, les étudiants élisent leurs représentants aux **Conseils de Résidence**. C'est par leur intermédiaire que s'organisent les rapports avec l'administration et que peuvent être mises en place des activités culturelles et de loisirs au sein de l'établissement.

Les aides au logement

→ Dépôt de garantie, caution solidaire :

Le "Loca-Pass", la région des Pays de Loire, le CIL Atlantique peuvent vous aider. Consultez notre site : www.aidologement.com

→ Les allocations logement :

Les logements du CROUS ouvrent droit à l'Aide au Logement Social (ALS) et à l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Attention : si vous avez moins de 20 ans et que vos parents perçoivent des allocations familiales, il vous faudra faire le choix entre l'ALS et le maintien de ces allocations.

Renseignez-vous sur : www.caf.fr



ATTENTION !

Les tarifs des résidences sont charges comprises, hors consommations individuelles et hors allocations logement.

PRATIQUE !

Vous trouverez sur internet, une description détaillée de l'ensemble des cités et résidences universitaires de la région des Pays de la Loire : www.crous-nantes.fr

→ **Plus d'infos :**
crous.dse@ac-nantes.fr

INFOS

Les logements CROUS sont attribués :
- à 75 % sur critères sociaux pour les étudiants français et les étudiants étrangers résidant en France avec leur famille depuis au moins 2 ans.
- à 25 % sur critères universitaires pour les étudiants étrangers : contacter le Service Accueil des Étudiants Étrangers (voir page 10)

Dans tous les cas il faut saisir un DSE



→ Où se situent les Résidences et Cités Universitaires ?

Loire Atlantique (44) Adresse		Tél.	Fax
Nantes :			
BERLIOZ*	81, rue de la Gaudinière BP 6220544322 NANTES Cedex 03	02 40 76 83 89	02 40 94 11 06
La BOURGEONNIERE	5, rue des Renards BP 52222.....44072 NANTES Cedex 03	02 40 76 70 56	02 51 83 85 68
CASTERNEAU	1, rue André Baugé BP 64213.....44042 NANTES Cedex 01	02 40 52 12 24	02 40 52 02 07
CHANZY	1, rue Henri Lasne44042 NANTES Cedex 01	02 40 74 15 32	02 51 86 17 12
FRESCHÉ BLANC*	51, rue de la Bourgeonnière BP 4222144322 NANTES Cedex 03	02 40 76 62 91	02 40 76 95 30
HAUTE FORÊT*	13, rue de la Haute Forêt44300 NANTES	02 40 89 16 62	02 40 89 19 76
ILE de NANTES*	Bd de la Prairie au Duc44000 NANTES	02 40 89 16 62	02 40 89 19 76
Les LANDES*	36, rue des Landes et rue J. Poulain44300 NANTES	02 40 76 70 56	02 51 83 85 68
LAUNAY VIOLETTE	Chemin Launay Violette BP 1221844322 NANTES Cedex 03	02 40 76 43 93	02 40 76 11 60
LONGCHAMP*	79, rue de la Godinière et 1 rue M. Chevalier44322 NANTES Cedex 03	02 40 76 83 89	02 40 94 11 06
Alice MILLIAT*	13 à 21 rue du Fresche Blanc.....44322 NANTES Cedex 03	02 40 76 43 93	02 40 76 11 60
Les SAUMONIERES NOUVEAU	14, rue des Saumonières44300 NANTES	02 40 76 62 91	02 40 76 95 30
TUSQUES*	1, 3, 5 rue des Epinettes44300 NANTES	02 40 52 03 33	02 40 52 02 07
J. TYMEN (La Jonelière)*	Esplanade de la Pierre Percée44300 NANTES	02 40 76 62 91	02 40 76 95 30
Appartements H.L.M. à :	- La Grande NoueNANTES	02 40 76 83 89	02 40 94 11 06
	- Moulin du BoisSAINT HERBLAIN		
	- La Paquelais, PlaisanceORVAULT		
Saint-Nazaire :			
HEINLEX*	60, rue Michel Ange44600 SAINT NAZAIRE	02 40 70 24 96	02 40 70 54 28
Maine et Loire (49) Adresse		Tél.	Fax
Angers :			
BELLE BEILLE*	8 et 10, Bd Victor Beaussier49045 ANGERS Cedex 01	02 41 48 27 45	02 41 36 27 50
BLANDIN (HLM)	Rue P. Blandin.....49000 ANGERS	02 41 48 38 04	02 41 48 56 82
BOURGONNIER	19, rue Lainé Laroche49000 ANGERS	02 41 81 88 91	02 41 68 16 72
CELESTIN PORT	25, rue Célestin Port49100 ANGERS	02 41 81 88 91	02 41 68 16 72
COUFFON PAVOT*	1, rue Léon Pavot49100 ANGERS	02 41 81 88 90	02 41 24 90 34
La DAUVERSIERE I	Du 18 au 20 Ter, Place de la Dauversière49000 ANGERS	02 41 48 38 04	02 41 48 56 82
La DAUVERSIERE II	4 et 10, rue Joseph Wrezenski49000 ANGERS	02 41 48 38 04	02 41 48 56 82
FAIDHERBE*	4, rue Faïdherbe49100 ANGERS	02 41 81 88 90	02 41 24 90 34
GAUBERT (HLM)	Tours 5 et 7 rue P. Gaubert49000 ANGERS	02 41 48 38 04	02 41 48 56 82
LAKANAL*	25, rue Lamarck49045 ANGERS Cedex 01	02 41 48 38 04	02 41 48 56 82
La MADELEINE*	21, rue Lainé Laroche49000 ANGERS	02 41 81 88 91	02 41 68 16 72
René ROUCHY*	3, rue René Rouchy49100 ANGERS	02 41 81 88 91	02 41 68 16 72
FLORA TRISTAN*	1, Square Flora Tristan49000 ANGERS	02 41 48 38 04	02 41 48 56 82
VOLTA* NOUVEAU	Rue Lakanal49000 ANGERS	02 41 48 38 04	02 41 48 56 82
Mayenne (53) Adresse		Tél.	Fax
Laval :			
La DORMERIE*	54, rue des Drs Calmette et Guérin53000 LAVAL	02 43 49 25 85	02 43 56 32 80
Sarthe (72) Adresse		Tél.	Fax
Le Mans :			
BARTHOLDI*	16, av. Bartholdi72000 LE MANS	02 43 43 76 00	02 43 24 79 67
VAUROUZE*	16, Bd Charles Nicolle72000 LE MANS	02 43 43 76 00	02 43 24 79 67
Vendée (85) Adresse		Tél.	Fax
La Roche-sur-Yon :			
LA SIMBRANDIÈRE*	1, rue de la Simbrandière85000 LA ROCHE/YON	02 51 31 64 46	02 51 31 64 68

* Etablissements possédant des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite

Tous les détails sur : www.crous-nantes.fr

Le logement en ville

→ Plus d'infos : crous.logementville@ac-nantes.fr

Le service Logement en Ville met **gratuitement** à disposition des étudiants, les coordonnées des propriétaires de logements libres. Il dispose d'un fichier de plus de 15 000 adresses sur toutes les villes universitaires de la région des Pays de la Loire. L'étudiant peut obtenir 30 adresses par jour.

Le service est accessible par internet, sur le site du CROUS : www.crous-nantes.fr

Aucune information ne sera transmise par téléphone

Des formules variées et économiques

Le CROUS sert chaque année plus de 3 500 000 repas dans ses 19 restaurants. Élaborés sur place à partir de produits locaux, les repas que propose le CROUS sont complets, équilibrés et à un prix accessible.

→ Les Restaurants Universitaires :

Les personnels des RU vous reçoivent en toute convivialité et vous font partager leur goût de la bonne cuisine en formule traditionnelle pour 2,90 € (2009/2010), ou vous invitent à découvrir les saveurs des "cuisines du monde". Vous avez ainsi le choix entre 2 formules :

- **la restauration traditionnelle** : entrée, plat principal, dessert avec un choix important au prix étudiant (rappel 2,90 € en 2009/2010),
- **la restauration diversifiée** : brasserie, grill, sandwicherie, pizzeria, brochetterie, saladerie, crêperie, boulangerie, viennoiserie, plats exotiques... là, le paiement est possible avec la carte multiservices ou en espèces à des prix qui varient selon la prestation.

→ Les cafétérias :

De nombreuses cafétérias sont installées soit sur les campus, soit à l'intérieur des UFR. Elles offrent des prestations rapides et variées adaptées aux rythmes des cours.

Attention ! Les restaurants sont toujours fermés les jours fériés, mais un service de restauration est assuré le soir du lundi au vendredi et le samedi midi (consultez notre site !).

Le CROUS agréé des restaurants scolaires dans des villes où le nombre d'étudiants ne justifie pas l'ouverture d'un Restaurant Universitaire. Il permet ainsi aux étudiants de bénéficier de tarifs intéressants.

→ La carte multiservices :

Cette carte est gratuite, elle vous permet d'accéder aux restaurants universitaires. Vous pouvez vous la procurer dans les restaurants universitaires aux heures d'ouverture.

Consultez notre site pour toutes les infos pratiques : www.crous-nantes.fr

Le tarif étudiant est revu chaque année au 1er août par le Conseil d'Administration du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS).



INFOS

Un repas complet pour
2,90 €
(tarifs 2009/2010)

LA CONVIVIALITÉ !

Certains restaurants universitaires organisent régulièrement des soirées théâtre, musique, des expositions, des rencontres, des repas à thèmes. N'hésitez pas à consulter notre site internet pour connaître les programmes.

Les Restos U
Du Goût et de l'ambiance au menu pour seulement 2,90€ !

Les restaurants universitaires :-)
des repas équilibrés, économiques, complets, variés, dans des ambiances conviviales

Les services de la vie étudiante
CROUS
Nantes
Pays de la Loire

Tarif 2009-2010

LOIRE ATLANTIQUE (44)

NANTES :

● Campus Centre Ville

GRILL CHANZY

1, rue Henri Lasne
Bus 22 - Arrêt : Cambronne
Ouvert le midi du lundi au vendredi
Restauration traditionnelle, grill, pizzas

La Cafétéria de l'UT

3, rue du Maréchal Joffre
Ouverte de 9h 15 à 17h 00 :
sandwiches, quiches, viennoiseries...

RICORDEAU

1, place Alexis Ricordeau
Tram ligne 2 et 3 - Arrêt : Hôtel Dieu
Ouvert le midi du lundi au vendredi et le soir
du lundi au jeudi.

Restaurant "Oxygène" à l'étage :
grill, plat du jour.

Restaurant "La Passerelle" au rez-de-chaussée :
cuisine exotique, cuisine du terroir, pizzeria, pâtes.

Cafétéria : sandwiches, paninis, viennoiseries,
friandises

La Cafétéria UFR Médecine

ouverte de 8h 30 à 17h 15 :
viennoiseries, friandises et sandwiches.

La Cafétéria de l'école d'architecture

6, quai François Mitterand
Ouverte le midi du lundi au vendredi
Restauration diversifiée et brasserie

● Campus Sciences

LA LOMBARDERIE

30, rue de la Haute Forêt
Tram ligne 2 - Arrêt : "Michelet : Fac de Sciences"
Ouvert le midi du lundi au vendredi

Restauration traditionnelle et diversifiée

"Le Patio" : restauration traditionnelle

"Le Nouveau Monde" : pizzas, pâtes fraîches,
cuisine du monde

"L'Imprévu" : sandwiches, paninis, pizzas, frites

"Le Verre à Soi" : cafétéria avec terrasse

La Cafétéria UFR Sciences

Ouverte de 9h00 à 17h15 : sandwiches, salades,
viennoiseries ...

● Campus Droit Lettres

LE RUBIS

2, route de la Jonelière
Tram 2 - Arrêt : Facultés Petit Port
Ouvert le midi et le soir du lundi au vendredi
et le samedi midi. Restauration traditionnelle

LE TERTRE

4, route de la Jonelière
Tram 2 - Arrêt : Facultés Petit Port
Ouvert le midi du lundi au vendredi
Restauration traditionnelle. Restauration
diversifiée : pizzas, cuisine du monde, grill,
saladerie, kebab, îlot poisson.

Les Cafétérias des UFR Lettres et Droit et du Pôle étudiant

sandwiches, snacking, salades et viennoiseries ...

ENITIAA

Rue de la Géraudière
Restauration rapide

● Atlantech Chantrerie

LA CHANTRERIE

4, rue Christian Pauc
Bus 72-76 - Arrêt : C. Pauc
Ouvert le midi du lundi au vendredi
Restauration traditionnelle et diversifiée :
grill, pâtes, pizzas.
Plats à emporter le soir.

L'ECOLE VETERINAIRE

Dans l'école - 3, route de Gachet
Bus 72-76 - Arrêt : Ecole Vétérinaire
Ouvert de 11h45 à 13h45 du lundi au vendredi
Restauration traditionnelle

L'IUT LA FLEURIAYE - CARQUEFOU

2, avenue du professeur Jean Rouxel
Bus 76 - Arrêt : Fleuriaye
Restauration traditionnelle et diversifiée, grill.
Cafétéria l'Atrium
ouverte de 11h45 à 13h45 :
sandwiches, salades, plats chauds, friandises ...

SAINT-NAZAIRE :

● Campus Nord

HEINLEX

62, rue Michel Ange - Bus 30
Ouvert midi et soir du lundi au vendredi
Restauration traditionnelle
Restauration diversifiée : pâtes fraîches , grill.

La Cafétéria d'Heinlex

Ouverte de 7h45 à 20h30.
Sandwiches, paninis, pizzas à emporter le soir.

● Campus Sud

GAVY

Boulevard de l'Université - Bus 30
Ouvert le midi du lundi au vendredi
Restauration traditionnelle.

La Cafétéria de Gavy ouverte de 11h30 à 13h30.
Sandwiches, viennoiseries.
Restauration diversifiée : saladerie, sandwicherie,
pizzas à emporter.



MAINE ET LOIRE (49)

ANGERS

● Centre Ville

BEAUX ARTS

35, bd du Roi René

Attenant au jardin municipal des Beaux arts

Bus 2 et 6 - Arrêt : Château

Ouvert le midi du lundi au vendredi.

2 salles de restauration et une cafétéria :

Le Scramble (à l'étage) de 11h30 à 13h30 : cuisine de la mer, grillades, snacking, cuisine "d'ici et d'ailleurs".

Le Rapido (au rez-de-chaussée) de 11h30 à 13h30 : pizzas, pâtes

Pizzas à emporter midi

La Cafétéria (au rez-de-chaussée) ouverte de 11h30 à 14h30 - sandwiches, paninis, boissons chaudes et froides.

● Campus Droit

LA GABARE

55, quai Félix Faure - Bus 10 - Arrêt : Faculté

Ouvert midi et soir du lundi au samedi midi

Restauration traditionnelle. Plat du jour,

brochettes, grill, pizzeria, poisson

La Cafétéria UFR Droit

Ouverte le midi du lundi au vendredi.

Sandwiches, salades, pizzas, quiches, paninis.

● Campus Belle Beille

BELLE BEILLE

3, Bd Lavoisier, Bus 1, Arrêt Resto U

Ouvert le midi du lundi au vendredi

de 11h30 à 13h30

3 salles de restauration :

- Le scramble à l'étage : cuisine traditionnelle, thème, poisson, grill
- L'équinoxe à l'étage : pizzas, cuisine du monde
- La brasserie au RDC : Hamburgers, kebab, quiches

La cafétéria l'Astrolabe au rez-de-chaussée sandwiches, paninis, boissons chaudes et froides jeux de bar

Possibilités d'utilisation pour soirée

Le restaurant universitaire de Médecine

dans les locaux de la faculté de médecine

Rue Haute de Reculée. Bus 15- Arrêt médecine

Ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 13h45

Restauration traditionnelle, pizzas, grill.

La cafétéria de l'UFR Lettres

Ouverte le midi de 11h30 à 13h30

Sandwiches, paninis, snacking

Distribution automatique

MAYENNE (53)

LAVAL

L'AUBEPIN

Rue G. Charpak - Changé

Bus B - Arrêt : Centre universitaire

Ouvert le midi du lundi au vendredi

Restauration traditionnelle

La Cafétéria de l'IUT

Ouverture de 9h à 14h30

Sandwiches, paninis, pizzas, quiches...

Confiseries, viennoiseries, Boissons chaudes et

froides. Paiement par ticket et/ou espèces.

SARTHE (72)

LE MANS

● Campus Universitaire

VAUROUZE

12, bd Charles Nicolle

Bus : 12, 15, 19 - Tramway : ligne université

Ouvert midi et soir du lundi au vendredi

Restauration traditionnelle à l'étage

(paiement par ticket).

Ouvert de 11h30 à 13h25 et de 18h45 à 20h00

Pôles cuisine traditionnelle et cuisine du monde.

Restauration diversifiée au rez-de-chaussée

(paiement par ticket). Ouvert de 11h30 à 13h30.

Kiosque et P'tit Vaurouze

BISTROT BARTHOLDI

1, rue Démocrite

Bus : 12, 15, 19 - Tramway : ligne université

Ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30.

Restauration diversifiée (Paiement par ticket).

Quiches, pizzas, pâtes, plats du jour.

La Cafétéria UFR Sciences

Ouverte de 8h à 15h20 du lundi au jeudi et de 8h à 14h30 le vendredi.

Restauration diversifiée (paiement par ticket et/ou espèces). Boissons chaudes et froides. Viennoiseries, pâtisseries, sandwiches.

La Cafétéria UFR Lettres

Ouverte de 9h00 à 16h00 du lundi au jeudi, le vendredi de 9h30 à 14h00

Restauration diversifiée (paiement par ticket et/ou espèces). Boissons chaudes et froides. Viennoiseries, pâtisseries, sandwiches.

La Cafétéria de l'IUT

Ouverte de 7h45 à 16h10 du lundi au jeudi et de 7h45 à 15h le vendredi.

Restauration diversifiée (paiement par ticket et/ou espèces) : boissons chaudes et froides, viennoiseries, pâtisseries, sandwiches.

VENDEE (85)

LA ROCHE SUR YON

● Campus La Courtaisière

LA COURTAISIÈRE

56, bd Gaston Defferre - Bus G - Arrêt : RU

Ouvert le midi du lundi au vendredi

Restauration traditionnelle.

Restauration diversifiée : brasserie (pizzas, pâtes...)

friterie.

La Cafétéria de l'IUT

Ouverte de 9h15 à 16h15

boissons chaudes, froides, sandwiches, paninis, salades, viennoiseries...





L'ACTION CULTURELLE

Des idées, des propositions, des talents cachés, une âme d'artiste, ou simplement de la curiosité...
Le CROUS vous soutient et vous accompagne dans vos pratiques et vos projets culturels et artistiques.

→ Envie de participer à la vie culturelle et artistique des cités et résidences universitaires...

Chaque cité et ou résidence universitaire est dotée d'un Conseil des Résidents qui travaille avec vous à créer et dynamiser votre quotidien culturel. Actions ponctuelles (exposition, concert, tournoi...) ou mise en place de véritables ateliers / clubs (théâtre, photographie, écriture, danse...), il ne tient qu'à vous d'animer vos lieux de vie ! Suivant les établissements, vous y retrouverez également des espaces bibliothèque, vidéo, musique, informatique, détente (ping-pong, billard, jeux de société...).

→ Envie de créer et de s'investir...

Le CROUS vous conseille et travaille avec vous dans vos démarches culturelles :

- **Besoin de vous exprimer ?** Le CROUS met à votre disposition certains lieux pour la réalisation de vos projets (ex : les restaurants universitaires pour des expositions, des prestations musicales, sportives...)
- **Amateur de challenges ?** Tous les ans, le CROUS organise des concours nationaux (de la nouvelle, de la BD, du film court, de la photo) et des tremplins (musique et danse).
- **Un coup de pouce ?** Le CROUS est là aussi pour suivre vos projets tant dans la mise en place que dans le financement et la réalisation. De la Création Artistique, à la Culture Scientifique et Technique, en passant par les Engagements Citoyens et Humanitaires et l'Animation des Campus, n'hésitez pas à venir nous rencontrer et à bénéficier d'une subvention Culture-ActionS (règlement et fiche d'inscription disponible sur le site internet).

→ Envie d'aller voir ailleurs...

Le CROUS est aussi le partenaire et le relais de différentes actions et structures culturelles et artistiques (services culturels de l'université, la ville, les associations étudiantes, les salles de spectacles...) qui tout au long de l'année vous proposent d'aller voir ailleurs, différemment mais toujours avec le plein de curiosité.

→ **Plus d'infos :**
crous.culture@ac-nantes.fr

ATTENTION !

Les étudiants étrangers inscrits à titre individuel ne sont logés par le CROUS que dans la limite des places disponibles au sein du contingent de 25 % du parc et suivant les critères définis par les universités.

Ils doivent saisir leur demande de logement par internet :

www.crous-nantes.fr

→ **Plus d'infos :**
crous.aee@ac-nantes.fr
crous.logementaee@ac-nantes.fr

L'ACTION INTERNATIONALE

→ Accueil des Étudiants Étrangers :

Le CROUS accueille les boursiers des gouvernements français et étrangers avec lesquels la France a passé une convention.

Il accueille les étudiants venus en France dans le cadre de programmes d'échanges universitaires dans la limite des conventions passées.

Il renseigne les étudiants étrangers inscrits à titre individuel.

→ Échanges internationaux :

Le CROUS est jumelé avec des structures équivalentes à l'étranger. Ainsi, le CROUS de Nantes est jumelé avec le Studentenwerk de Düsseldorf.

Dans ce cadre, des voyages sont organisés chaque année.





www.lesadresses.fr

Région des Pays de la Loire

Rectorat d'Académie :

4, chemin de la Houssinière - B.P. 72616
44326 Nantes Cedex 3
Tél. : 02 40 37 37 37

Préfecture de Région :

8, rue Chateaubriand
44000 Nantes
Tél. : 02 40 08 64 64

Hôtel de la Région des Pays de la Loire :

1, rue de la Loire - 44066 Nantes Cedex 2
Tél. : 02 28 20 50 00

Centre Régional de Documentation Pédagogique :

5, route de la Jonelière
44322 Nantes Cedex 03
Tél. : 02 51 86 85 00

ONISEP :

32, rue du Fresche Blanc
44322 Nantes Cedex 03
Tél. : 02 40 16 02 16

Centre Régional Information Jeunesse :

Tour Bretagne - 44000 Nantes
Tél. : 02 51 82 03 79

Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports :

avenue François Broussais BP 62535
44325 Nantes Cedex 03
Tél. : 02 40 52 44 44
F.N.S.U. Pays de la Loire :

Fédération Nantaise du Sport Universitaire

1, rue de Douarmenez
44300 Nantes
Tél. : 02 40 94 49 50

Départements

→ Loire Atlantique (44)

Préfecture :

6, quai Ceineray
44035 Nantes Cedex 01 - Tél. : 02 40 41 20 20

Hôtel du département :

3, quai Cerneray
44035 Nantes Cedex 01 - Tél. : 02 40 99 10 00

Présidence de l'Université :

1, quai de Tourville - BP 13522
44035 Nantes Cedex 01 Tél. : 02 40 99 83 83

Inspection Académique :

7, route de la Jonelière
44072 Nantes Cedex 03 Tél. : 02 51 81 74 74

Caisse d'Allocations Familiales :

22, rue de Malville
44044 Nantes Cedex 01 - Tél. : 0820 25 44 10

Direction Départementale de la Jeunesse et Sports :

Av. F. Broussais
B.P. 936 - 44075 Nantes Cedex 03 Tél. : 02 40 52 44 44

→ Maine et Loire (49)

Préfecture :

1, place Michel Debré
44100 Angers - Tél. : 02 41 81 81 81

Hôtel du Département :

1, place Michel Debré
44100 Angers - Tél. : 02 41 81 49 49

Présidence de l'Université :

40, rue de Rennes
49100 Angers - Tél. : 02 41 96 23 23

Institut Catholique de l'ouest :

3 place A.Leroy - BP 808
49005 Angers Cedex 01 - Tél. : 02 41 81 66 00

Inspection Académique :

15 bis, rue du Petit Thouars
49023 Angers Cedex - Tél. : 02 41 74 35 35

Centre Départemental de Documentation Pédagogique :

14, rue A. Franck - 49047 Angers Cedex - Tél. : 02 41 66 91 31

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports :

26 ter, rue Brissac - 49000 Angers - Tél. : 02 41 24 35 35

Caisse d'allocations Familiales :

32 rue Louis Gain
49100 Angers - Tél. : 0820 25 49 10

→ Mayenne (53)

Préfecture de la Mayenne :

46, rue Mazagran
53000 Laval Cedex - Tél. : 02 43 01 50 00

Hôtel du Département :

39, rue Mazagran
53000 Laval - Tél. : 02 43 66 53 29.

Inspection Académique :

Cité Administrative, rue Mac Donald
53000 Laval - Tél. : 02 43 67 30 00

Centre Départemental de Documentation Pédagogique :

22, rue du Docteur Corre - 53000 Laval - Tél. : 02 43 68 08 83

Caisse d'Allocations Familiales :

11, quai Paul Boudet
53000 Laval - Tél. : 0820 25 53 10

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports :

26, rue Mortier - 53030 Laval - Tél. : 02 43 53 51 81

→ Sarthe (72)

Préfecture :

Place Aristide Briand
72041 Le Mans Cedex 9 - Tél. : 02 43 39 72 72

Hôtel de Ville :

Place St Pierre - Tél. : 02 43 47 47 47

Présidence de l'Université du Maine :

Avenue O. Messiaen
72085 La Roche/Yon Cedex 9 - Tél. : 02 43 83 30 00

Inspection Académique :

69, rue Chanzy
72000 Le Mans - Tél. : 02 43 85 36 73

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports :

5, rue Chanzy - 72000 Le Mans - Tél. : 02 43 84 20 15

Centre Départemental de Documentation Pédagogique :

21, avenue du Maréchal Lyautey
72000 Le Mans - Tél. : 02 43 81 43 70

Caisse d'Allocations Familiales :

178, avenue Bollée
72000 Le Mans - Tél. : 0820 25 72 10

→ Vendée (85)

Préfecture :

29, rue Delille
85922 La Roche/Yon Cedex 9 Tél. : 02 51 36 70 85

Hôtel du Département :

40 rue Foch
85923 La Roche/Yon Cedex 9 Tél. : 02 51 34 48 48

Chambre de Commerce et d'Industrie :

16, rue Olivier de Clisson
BP 49 - 85002 La Roche/Yon Cedex Tél. : 02 51 45 32 32

Inspection Académique :

Cité Administrative Travot - BP 777
85020 La Roche/Yon Cedex Tél. : 02 51 45 72 00

Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée :

46, rue de la Marne
85932 La Roche/Yon Cedex 9 Tél. : 0820 25 85 10

Direction Départementale Jeunesse et Sports, F.N.S.U. :

53, rue de Verdun - 85000 La Roche/Yon Tél. : 02 51 44 92 00

Centre Départemental de Documentation Pédagogique :

40, rue Gaston Ramon - 85000 La Roche/Yon Tél. : 02 51 62 71 88



Adresses des CROUS

ACADEMIE	TÉLÉPHONE	ADRESSES
AIX-MARSEILLE	04 42 16 13 13	6, av. Benjamin Abram - 13621 AIX EN PROVENCE Cedex 1
AMIENS	03 22 71 24 00	25, rue St Leu - 80005 AMIENS Cedex
ANTILLES-GUYANE	0 590 89 46 60	Campus universitaire de Fouillole BP 444 - 97164 POINTE A PITRE Cedex
BESANÇON	03 81 48 46 46	38, av. de l'Observatoire - BP 31021 - 25001 BESANÇON Cedex 3
BORDEAUX	05 56 33 92 00	18, rue du Hamel - 33033 BORDEAUX Cedex - BP 63 BORDEAUX Midi
CAEN	02 31 56 63 00	23, av. de Bruxelles BP 5153 - 14070 CAEN Cedex 05
CLERMONT-FERRAND	04 73 34 44 00	25, rue Etienne Dolet - 63037 CLERMONT FERRAND Cedex
CORTE	04 95 45 30 00	7, av. Jean Nicoli BP 55 - 20250 CORTE
CRETEIL	01 45 17 06 60	70, av. du Général de Gaulle - 94010 CRETEIL Cedex
DIJON	03 80 40 40 40	3, rue du Docteur Maret BP 450 - 21012 DIJON Cedex
GRENOBLE	04 76 57 44 00	5, rue d'Arsonval BP 187 - 38019 GRENOBLE Cedex
LILLE	03 20 88 66 00	74, rue de Cambrai - 59043 LILLE Cedex
LIMOGES	05 55 43 17 00	39 G, rue Camille Guérin - 87036 LIMOGES Cedex
LYON	04 72 80 17 70	59, rue de la Madeleine - 69365 LYON Cedex 07
MONTPELLIER	04 67 41 50 00	2, rue Monteil BP 5053 Montpellier Justice - 34033 MONTPELLIER Cedex
NANCY-METZ	03 83 91 88 00	75, rue de Laxou - 54042 NANCY Cedex
NANTES	02 40 37 13 13	2, bd Guy Mollet BP 52213 - 44322 NANTES Cedex 3
NICE	04 92 15 50 50	18, avenue des Fleurs - 06050 NICE Cedex 1
ORLEANS-TOURS	02 38 22 61 61	17, avenue Dauphine - 45072 ORLEANS Cedex 2
PARIS	01 40 51 36 00	39, av. Georges Bernanos - 75231 PARIS Cedex 05
POITIERS	05 49 60 88 00	15, rue Guillaume VII le Troubadour BP 629 - 86022 POITIERS Cedex
REIMS	03 26 50 59 00	34, bd Henry Vasnier BP 2751 - 51063 REIMS Cedex
RENNES	02 99 84 31 31	7, place Hoche BP 26428 - 35064 RENNES Cedex
LA REUNION	0 262 48 32 32	Rue H. Foucque - 97490 SAINTE CLOTILDE-LA REUNION
ROUEN	02 32 08 50 00	3, rue d'Herbouville - 76042 ROUEN Cedex
STRASBOURG	03 88 21 28 00	1, quai du Maire Dietrich - 67084 STRASBOURG Cedex
TOULOUSE	05 61 12 54 00	58, rue du Taur BP 7096 - 31070 TOULOUSE Cedex
VERSAILLES	01 39 24 52 00	145 bis, Bd de la Reine BP 563 - 78005 VERSAILLES Cedex

Toutes les coordonnées sur www.cnous.fr



Bourses : plus tôt inscrit, plus tôt payé !
Logement : plus tôt inscrit, plus de choix !

N'attendez pas le dernier moment,
saisissez votre Dossier Social Etudiant
dès le 15 janvier sur :

www.crous-nantes.fr